



MAIRIE DE

La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 JUILLET 2020
Convocations du 01 JUILLET 2020**

Présents : Mme Brigitte LIGNEY, M. Florian GAIFFE, Mme Valérie EL NIESS, M. Romain DONIER, M. Christophe LE GAC, Mme Agnès MARGUET, Mme Monique MOREAU, M. Julien ROUBLOT

Représentés : M. Dimitri COULOVRAT par Mme Valérie EL NIESS, Mme Salomé CLERC par Mme Brigitte LIGNEY, M. Jérôme LENTIER représenté par M. Christophe LE GAC

Secrétaire : Mme Agnès MARGUET

1. DELIBERATION : ELECTION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Nombre de votants : 11 - Nombre de suffrages nuls : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 11 -

Majorité absolue : 6

Mme Brigitte LIGNEY : 8 voix - M. Florian GAIFFE : 3 voix

Mme Brigitte LIGNEY est proclamée élue au 1^{er} tour de scrutin et par conséquent participera aux élections sénatoriales du 27 septembre prochain.

2. DELIBERATION : ELECTION DES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ELECTIONS DES SENATEURS

Vote du premier suppléant

Nombre de votants : 11 - Nombre de suffrages nuls : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Mme Valérie EL NIESS : 6 voix - M. Florian GAIFFE : 2 voix - M. Julien ROUBLOT : 1 voix - M. Dimitri COULOVRAT : 1 voix - Vote blanc : 1

Mme Valérie EL NIESS a été élue 1^{ère} suppléante au 1^{er} tour du scrutin.

Vote du deuxième suppléant

Nombre de votants : 11 - Nombre de suffrages nuls : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

M. Florian GAIFFE : 4 voix - M. Romain DONIER : 1 voix - M. Julien ROUBLOT : 1 voix - M. Dimitri COULOVRAT : 1 voix - Mme Monique MOREAU : 1 voix - Vote blanc : 1

M. Florian GAIFFE a été élu 2^{ème} suppléant au 1^{er} tour du scrutin.

Vote du troisième suppléant

Nombre de votants : 11 - Nombre de suffrages nuls : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

M. Dimitri COULOVRAT : 5 voix - Mme Monique MOREAU : 2 voix - M. Julien ROUBLOT : 2 voix - M. Romain DONIER : 1 voix

Vote blanc : 1

M. Dimitri COULOVRAT a été élu 3^{ème} suppléant au 1^{er} tour du scrutin et a accepté cette fonction.

2. DELIBERATION : DESIGNATION DU DELEGUE DES ELUS AUPRES DU CNAS

Mme le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 17 mai 2019, la commune a adhéré au CNAS (Comité National d'Action Sociale) à partir du 1^{er} janvier 2020, permettant ainsi aux agents communaux de bénéficier d'un certain nombre de prestations sociales.

Le CNAS, association loi 1901, à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la Fonction Publique Territoriale et de leur famille. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs culture, chèques réduction...).

La convention d'adhésion au CNAS prévoit la désignation de 2 délégués locaux : 1 élu et 1 agent.

L'élu local est désigné par l'assemblée délibérante lors de son renouvellement. Les délégués locaux sont les représentants de chaque collectivité adhérente au CNAS.

A ce titre, ils sont :

- Mandatés par leurs pairs pour faire remonter leurs avis et propositions sur l'acte social du CNAS et la vie de l'association au niveau départemental,
- Chargés de promouvoir le CNAS auprès de leurs collègues ou d'autres collectivités adhérentes au CNAS.

Obtenant le même nombre de voix à l'issue du vote pour l'élection du délégué, Mme Monique MOREAU se désiste au profit de M. Christophe LE GAC. Accepté par l'ensemble des membres du Conseil, M. LE GAC représentera le Conseil Municipal au sein du CNAS.

4. DELIBERATION : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID

A l'unanimité, le Conseil Municipal propose à la Direction Régionale des Finances Publiques les personnes ci-dessous :

Mme Valérie EL NIESS, M. Christophe LE GAC, M. Julien ROUBLOT, Mme Patricia CHOPARD-LALLIER, Mme Corinne PARATTE, M. Léon DUQUET, M. Hervé GODOT et M. Éric HOUSER.

5. DELIBERATION : DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Après avoir rappelé le rôle du CCAS (actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune) et la durée du mandat (6 ans), le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le nombre des membres à 8 personnes (4 membres du Conseil + 4 membres nommés) et désigne :

MEMBRES du CCAS / 2020 - 2026	
Elus	Nommés
Mme Valérie EL NIESS	Mme Julie CRAMEZ
M. Florian GAIFFE	Mme Sylvie MARTINS
Mme Agnès MARGUET	Mme Sylvie PERSONENI
Mme Monique MOREAU	M. André RENAUD

6. DELIBERATION : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avoir voté au budget primitif, le montant des subventions à attribuer aux associations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la répartition suivante :

ADAPEI	80 €
ADMR LES FINS	50 €
AFM TELETHON	50 €
AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)	50 €
AMICALE DON DU SANG	50 €
ANCIENS COMBATTANTS	60 €

ASS MAISON DES PARENTS	50 €
AMICALE DES SAUTERELLES	600 €
FAMILLES RURALES	50 €
FOOTBALL ASNCC (Association Sportive de Noël-Cerneux et de La Chenalotte)	250 €
LA PHILARMONIQUE	50 €
LIGUE LUTTE CONTRE LE CANCER	50 €
RESTOS DU CŒUR	50 €
SECOURS CATHOLIQUE	50 €
UNION MUSICALE DES FINS	50 €
JALMALV	50 €
LA PREVENTION ROUTIERE	50 €
TOTAL	1 640 €

7. DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION REHABILITATION EGLISE

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que par la délibération du 25 juin 2020, plusieurs devis concernant les travaux de l'église ont été validés et informe qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du département du Doubs dans le cadre « des contrats de territoires 2018-2020 (axe 3 : soutien aux projets territoriaux - Demande de subventions - C@p 25).

Enfin, Mme le Maire précise aux membres du Conseil que l'estimation de travaux s'élève à 10 420. 10 € HT qui portent :

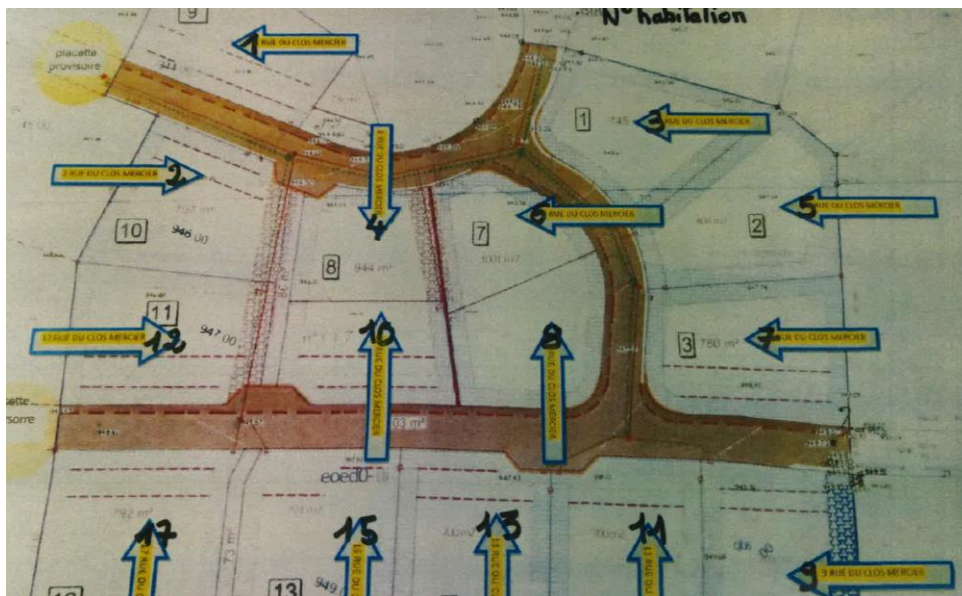
- Sur la réfection de la zinguerie du clocher et du clocheton,
- Et l'accès aux cloches par la fabrication d'une passerelle et l'installation de deux échelles (main courante).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter les subventions auprès du département (C@p 25), accepte de prendre en charge la partie résiduelle et l'autorise à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières pour la réalisation de ce projet.

8. DELIBERATION : DENOMINATION ET NUMEROTATION DE VOIE – LOTISSEMENT LE CLOS MERCIER

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qui lui appartient de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques. Par ailleurs, le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de faciliter le repérage, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de dénommer la nouvelle rue : **Rue du Clos Mercier**. Sur cette base et sur proposition de la Commission cadre de vie, ils décident d'attribuer les numéros indiqués sur les flèches du plan ci-dessous. Le Conseil autorise Mme le Maire à diffuser cette information à tous les services concernés : cadastre, poste, Gaz et Eaux, fibre et tous les habitants de cette rue.



9. DELIBERATION : PROJET ETUDE DU RESEAU ASSAINISSEMENT – CHOIX DU BUREAU D’ETUDE

Mme Valérie EL NIESS rappelle aux conseillers la nécessité de réaliser une étude préalable à la détermination des futures interventions sur le réseau des eaux usagées et pluviales afin de limiter les fuites et interférences entre ces deux réseaux et de limiter ainsi les coûts d’exploitation.

Le représentant du département, M. Bruno Beauvillain a été sollicité. Un acte d’engagement et un cahier des charges ont été envoyés à plusieurs bureaux d’étude. 2 sociétés ont répondu :

- EVI – à Ronchamp – 70250 – 33, avenue Pasteur pour un montant de 31.000,00 € HT avec plusieurs options
- Sciences et Environnement à Besançon – 25000 – 6bis Boulevard Diderot pour un montant de 23.087.00 € HT sans option.

L’analyse de ces 2 propositions et des demandes complémentaires ont été réalisées avec le soutien de M. Beauvillain.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, :

- D’adopter ce projet,
- De retenir le bureau d’étude SCIENCES ET ENVIRONNEMENT,
- De solliciter une aide financière auprès du Département et de l’Agence de l’eau,
- De prendre en charge le financement de la part résiduelle

Le Conseil autorise Mme le Maire à poursuivre l’ensemble des démarches administratives et financières pour la réalisation de ce projet.

QUESTION DIVERSE

Projet école

Mme le Maire informe les conseillers, qu’une partie de l’exécutif a rencontré Mme Boucard, Inspectrice de l’Education nationale de la circonscription de Morteau et de M. D. Mielle, Inspecteur de l’éducation nationale, adjoint à l’inspecteur d’académie, directeur de l’académie, afin de présenter à ces derniers le projet d’agrandissement de l’école sur la base des premiers plans établis et discutés avec les enseignants. Sans opposition de leur part, ledit projet dont les plans sont présentés par Mme Valérie EL NIESS, sera repris et discuté par le Conseil Municipal.